

les jeunes enfans à la Française excepté pour leurs vivres et leurs habits qu'il est nécessaire de leur faire retenir afin qu'ils ne soient pas délicats et qu'ils se trouvent plus dispos et moins embarrassés pour la chasse qui fait leur richesse et la nôtre.

On a commencé à montrer dans toutes ces missions à lire et à écrire aux jeunes garçons ; dans celle de la Montagne de Montréal, les filles de la Congrégation s'appliquent à l'instruction des jeunes filles et les font travailler en couture ? les Ursulines de Québec font la même chose à l'égard de celles qu'on leur donne, qu'elles les reçoivent indifféremment de toutes les missions tant établies parmi nous que dans les pays des Sauvages sous la direction des Pères Jésuites.

Sur cela, Monseigneur, vous me permettez, s'il vous plait, de vous dire deux choses : la première qu'on ne peut trop favoriser ces missions et donner créance parmi les sauvages à Messieurs de Saint-Sulpice et aux Pères Jésuites d'autant que non seulement elles mettent le pays en sureté et y apportent des pelleteries, mais elles glorifient extrêmement Dieu et le Roi comme fils aîné de l'Eglise pour le grand nombre de bons chrétiens qui s'y forment.

La Seconde que peut-être Sa Majesté pourrait augmenter notablement ce grand bien si elle me donnait ordre de faire de sa part quelques petits présens aux Sauvages des Villages établis parmi nous pour en attirer un plus grand nombre et si elle destinait un petit fonds pour pourvoir les Filles Sauvages qui sortent des Ursulines après avoir été instruite, afin de les marier et d'en faire des familles chrétiennes.

Je ne manquerai pas, Monseigneur, d'exhorter les habitans à élever des Sauvages et je ne me rebuterai point d'en donner l'exemple, quoique trois m'avaient déjà quitté après avoir bien fait de la dépense pour eux par ce que je les voulais assujettir à apprendre quelque chose ; les Pères Jésuites ont été plus heureux que moi et en ont des nations les plus éloignées, comme des Illinois et des Loups qui savent lire et écrire, parler français et jouer des instruments.

Vous verrez, Monseigneur, par la lettre que j'ai écrite aux propriétaires des terres en justice et en fief tant pour eux que pour leurs habitans, qu'après avoir conféré avec Monsieur L'Evêque comme vous m'ordonnez de le faire pour tout ce qui regarde le spirituel de ce pays et pour suivre les intentions du Roi et les vostres qu'on a réduit aux dimes seules la subsistance d'un curé auquel on a donné l'étendue qu'on a cru nécessaire pour cela et même on a soumis cette étendue au jugement des propriétai-